

- Servitude cadastrale (ancienne A1)
- AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- AS1 Servitudes relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales incluant la source de la Fondeirasse - voir Annexes Sanitaires
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat y compris l'emprise de la servitude Vence au centre Aspremont
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- A5** Canalisations publiques d'eau et d'assainissement (voir planches 2B et 2C des annexes sanitaires)
- PM1** Plan de prévention des risques d'incendie de forêt approuvé par Arrêté Préfectoral du 11 décembre 2013
- PM1** Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé par Arrêté Préfectoral du 18 avril 2011
- PM1** Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain et de séismes approuvé par Arrêté Préfectoral du 17 mars 2008 modifiant l'Arrêté du 2 décembre 2002
- T7** Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne couvrant l'intégralité du territoire

